



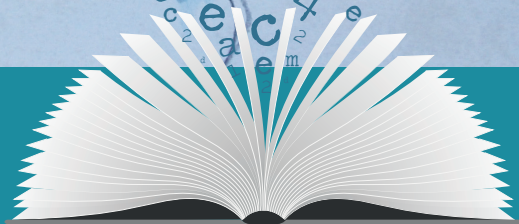
CONCOURS DE NOUVELLES LITTÉRAIRES 2026

Proposé par l'association - Les Arts S'Enchaînent - A.R.T.S.E

Président du Jury
MICHEL BORGES

LANCEMENT
DU CONCOURS
le 1^{er} avril 2026

CLOTURE
le 1^{er} septembre 2026



**Saint
Brice**
SOUS-FORÊT

Fondation | POUR
Crédit Mutuel LA LECTURE
SOUS L'EGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE



www.voxebook.fr



Règlement du concours de nouvelles littéraires 2026 de l'association Les Arts S'Enchaînent A.R.T.S.E

Article 1 : L'association Les Arts S'Enchaînent, organise un concours de nouvelles littéraires gratuit à destination des adultes. **La nouvelle devra s'inspirer du tableau « Au rendez-vous des amis » peint par Max Ernst.** Ce tableau regroupe les figures marquantes du surréalisme, thème retenu pour le Salon 2026. Il s'agit d'écrire une fiction qui met en scène les protagonistes du tableau avant, pendant ou après la réalisation de l'œuvre. **Lancement du concours le 1^{er} avril 2026.** Les textes devront parvenir **sous format papier en 6 exemplaires** au plus tard le **1^{er} septembre 2026** à l'adresse suivante : **Emmanuel Ronseaux – 33-35, rue Carnot – 95360 Montmagny**, le cachet de la poste faisant foi. **Ils seront envoyés simultanément** par mail à l'adresse suivante : **artse@laposte.net**. Le jury sera présidé par Michel Borges, écrivain. **Le concours sera clos le 1^{er} septembre 2026.** La participation au concours est interdite aux membres du jury et à leur famille. Le tableau de Max Ernst : « Au rendez-vous des amis » est facilement accessible sur Internet.

Article 2 : Chaque candidat présentera un seul texte rédigé avec la contrainte imposée du concours. Tout envoi à caractère licencieux, vulgaire, politique **ou généré par une IA**, sera d'office éliminé par le Jury. Le texte sera compris entre 4000 et 5000 signes (espaces compris). Les pages dactylographiées en interligne simple (thème ARIAL, police 12) seront envoyées en **six exemplaires anonymés** et sans aucun signe de reconnaissance possible. Il comportera, dans l'angle gauche, un sigle pour identification de l'auteur composé de trois lettres et d'un nom de fleur ou de plante (**exemple : MBP cyclamen**).

Vous joindrez dans une enveloppe cachetée :

a) Sur papier libre, **une fiche d'inscription**, dactylographiée et soigneusement remplie, où figureront : nom, prénom du candidat, éventuellement un pseudo, sa date de naissance, son adresse postale (ville, rue, code postal), le numéro de téléphone fixe ou mobile et l'adresse courriel (très lisiblement écrite), ainsi que l'œuvre en six exemplaires. Sigle à gauche.

b) **La nouvelle sera simultanément envoyée par mail** à l'adresse : **artse@laposte.net**, présentée dans les mêmes conditions que le format papier (sigle à gauche). **Le corps du mail accompagnant le texte** devra contenir les informations suivantes : nom, prénom du candidat, éventuellement un pseudo, sa date de naissance, son adresse postale, ses téléphones fixe et mobile, le titre de la nouvelle. **Le texte, envoyé en pièce jointe, sera enregistré sous format numérique Word doc ou doc. Pas de PDF.**

Article 3 : **Expédition postale** uniquement à l'adresse suivante : **Emmanuel Ronseaux – 33-35, rue Carnot – 95360 Montmagny. Courriel : artse@laposte.net.** Aucune expédition ne devra être effectuée en recommandé ou sous couvert d'un organisme ou association. Tout envoi **non conforme** au présent règlement ou **non accompagné** de la fiche d'inscription signée, sera mis **hors concours**. Aucun texte ne sera retourné.

Article 4 : Les nouvelles seront soumises à un Jury présidé par **Michel Borges, écrivain**. Le jury se réserve le droit, selon ses critères propres, de ne pas décerner tous les prix si la qualité des textes n'est pas satisfaisante. Le seul fait de poser sa candidature implique l'acceptation intégrale du règlement ainsi que le droit reconnu par les organisateurs de publier leur texte par la maison d'édition LISY/VOXBOOK en version audio. Les décisions du Jury sont **SANS APPEL** et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation. Les candidats demeurent seuls responsables de l'authenticité de leurs écrits. Toute participation primée reste acquise à ARTSE et peut éventuellement faire l'objet de publications sans aucune perception de droits, ceux-ci étant cédés automatiquement par la participation au concours.

Article 5 : Les trois premiers textes primés recevront un diplôme, une œuvre littéraire du président du jury et un bon Fnac. Les textes seront publiés par la maison d'édition LISY/VOXBOOK en version audio.

Article 6 : **L'annonce du classement se fera lors de la remise des prix le dimanche 11 octobre 2026** à la clôture du Salon du livre et du dessin, organisé par l'association.

**Règlement à consulter sur le blog de l'association
Lesartse95.over-blog.com**